



ARRETE MUNICIPAL N° 915

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DES VEHICULES DU 12 AU 15 JUILLET 2019

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités organisées

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du vendredi 12 juillet 2019 à 8h00 au lundi 15 juillet 2019 à 18h00, sur le parking face au kiosque de la rue de la Poste.

ARTICLE II :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 5 juillet 2019

Le Maire
Joël PIERRACHE

